



**Programme des  
Nations Unies pour  
l'environnement**



Distr.  
Restreinte

UNEP/OzL.Pro/ExCom/38/7  
23 octobre 2002

FRANÇAIS  
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF  
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS  
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL  
Trente-huitième réunion  
Rome, 20-22 novembre 2002

**RAPPORT GLOBAL SUR L'ACHÈVEMENT DES PROJETS :  
SUIVI DES DÉCISIONS 26/11 ET 35/8(b)**

## I. Introduction

1. Ce rapport présente au Comité exécutif un sommaire des résultats communiqués dans les rapports d'achèvement de projet (RAP) reçus durant la période de compte rendu, soit depuis la 35<sup>ème</sup> réunion en décembre 2001. Il répond aux décisions 23/8(i) et 26/11 du Comité exécutif qui demandent à l'Administrateur principal, chargé de la surveillance, de l'évaluation et des finances de présenter un rapport global sur l'achèvement des projets à la 3<sup>ème</sup> réunion de chaque année, après consultation avec les agences d'exécution.

2. A sa 35<sup>ème</sup> réunion, le Comité exécutif a décidé :

(b) Dans le but d'améliorer la qualité des rapports d'achèvement de projet:

- i) "de demander aux agences d'exécution de faire rapport à la 38<sup>ème</sup> réunion du Comité exécutif sur les mesures prises pour améliorer la transmission par les entreprises bénéficiaires des données requises pour les RAP et plus particulièrement, sur leur expérience d'application d'une retenue partielle des fonds de projets jusqu'à la remise de ces données et de la preuve de destruction des équipements, conformément à la Décision 32/18;
- ii) de demander aussi aux agences d'exécution de préciser, dans les documents de projets, la liste des équipements à détruire et les modalités de destruction, y compris la certification, ainsi que les données requises pour les rapports d'achèvement de projets;
- iii) de demander enfin aux agences d'exécution de veiller à la cohérence entre les données fournies dans les rapports d'achèvement de projets et celles des rapports périodiques annuels. " (Décision 35/8).

3. Les rapports remis par les agences d'exécution, conformément à cette décision, incluant leurs expériences avec les entreprises bénéficiaires sont résumés dans ce rapport global d'achèvement des projets qui présente aussi les efforts entrepris pour améliorer la qualité des RAP et le respect des délais prescrits pour leur dépôt.

## II. Sommaire des RAP reçus

4. Le total des RAP reçus en 2002 pour des projets d'investissement était de 207 (234 en 2001). Toutefois, le total des RAP exigés pour des projets d'investissement achevés est passé de 235 à 222. Par contre, pour les projets ne portant pas sur des investissements, le nombre des RAP reçus est passé de 32 à 53 tandis que le nombre des RAP manquants est passé de 85 à 100. Aucun RAP n'est exigé pour la préparation de projets, les programmes de pays et les activités récurrentes, comme le réseautage et les échanges d'information, ni pour le prolongement des projets de renforcement des institutions (RI) (décision 29/3). Les activités récurrentes figurent dans les rapports périodiques annuels et un rapport final est remis avec la demande de prolongation à la fin de chaque phase pour les projets de RI. Les RAP n'ont pas à faire rapport sur les tranches annuelles des projets pluriannuels qui sont traitées séparément à la Section VII. Les tableaux 1 et 2 contiennent des données détaillées, par agence, avec des chiffres comparatifs pour les deux périodes de compte rendu précédentes.

5. Au 5 octobre 2002, les agences bilatérales et d'exécution ont déposé 926 RAP pour les projets d'investissement et 347 RAP pour des projets ne portant pas sur des investissements, soit 80,7% des RAP exigés pour les projets d'investissement (comparé à 74,5% l'an dernier) et 77,6% pour les projets ne portant pas sur des investissements achevés en date du 31 décembre 2001 (comparé à 77,3% l'an dernier).

**Tableau 1**  
**Sommaire des projets d'investissement**

Agence	Projets achevés avant fin décembre 2001	Total des RAP reçus pour des projets achevés avant fin décembre 2001	RAP reçus durant la période de compte rendu			RAP manquants
			2000	2001	2002 <sup>(1)</sup>	
France	8	8	3	3	2	0
Allemagne	2	1	0	0	0	1
BIRD	316	257	62	45	22	59
PNUD	588	437 <sup>(2)</sup>	101	128	140	151
ONUDI	232	222 <sup>(3)</sup>	34	58	43	10
USA	2	1	1	0	0	1
<b>Total</b>	<b>1 148</b>	<b>926</b>	<b>194</b>	<b>234</b>	<b>207</b>	<b>222</b>

<sup>(1)</sup> Après la 35<sup>ème</sup> réunion du Comité exécutif (1er décembre 2001 au 5 octobre 2002).

<sup>(2)</sup> En outre, le PNUD a déposé un RAP pour un projet annulé et un RAP pour un projet achevé en 2002.

<sup>(3)</sup> En outre, l'ONUDI a déposé un RAP pour un projet annulé, 6 rapports d'annulation et 1 RAP pour un projet achevé en 2002.

**Tableau 2**  
**Sommaire des projets ne portant pas sur des investissements**  
**(excluant les préparations de projets, programmes de pays, projets en cours tels que le réseautage et les activités d'échange d'information et les projets de renforcement des institutions)**

Agence	Projets achevés avant fin décembre 2001	Total des RAP reçus pour des projets achevés avant fin décembre 2001	RAP reçus durant la période de compte rendu			RAP manquants
			2000	2001	2002 <sup>(1)</sup>	
Australie	6	0 <sup>(2)</sup>	0	0	0	6
Autriche	1	1	1	0	0	0
Canada	21	15	12	0	3	6
Danemark	1	1	0	1	0	0
Finlande	2	1	N/A	N/A	1	1
France	9	8	2	1	3	1
Allemagne	11	0	0	0	0	11
BIRD	23	20	4	0	1	3
Japon	2	0	N/A	0	0	2
Singapour	2	0	0	0	0	2
Afrique du Sud	1	1	0	0	0	0
Suède	1	1	N/A	0	1	0
Suisse	2	2	2	0	0	0
PNUD	125	91	38	10	8	34
PNUE	165	138	67	20	15	27
ONUDI	35	30	10	0	21	5
USA	40	38	27	0	0	2
<b>Total</b>	<b>447</b>	<b>347</b>	<b>162</b>	<b>32</b>	<b>53</b>	<b>100</b>

<sup>(1)</sup> Après la 35<sup>ème</sup> réunion du Comité exécutif (1er décembre 2001 au 5 octobre 2002).

<sup>(2)</sup> De plus, l'Australie a déposé un rapport d'annulation de projet.

6. Toutes les agences d'exécution ont fait des efforts importants pour respecter le calendrier de dépôt des RAP, adopté à la 35<sup>ème</sup> réunion, qui mettait l'accent sur les secteurs en cours d'évaluation. En date du 5 octobre 2002, le PNUD qui met en œuvre le plus grand nombre de projets, avait remis 112 RAP sur les 105 exigés pour la fin septembre 2002 mais aucun des 30 RAP exigés pour des projets ne portant pas sur des investissements. La Banque mondiale a remis 16 des 34 RAP manquants, le PNUE 15 RAP sur 18 exigés et l'ONUDI 64 RAP, soit 42 de plus que prévu. Depuis, de nombreux autres RAP sont exigibles pour des projets achevés en 2001, notamment par le PNUD mais aussi par la Banque mondiale (voir Tableau 4).

**Tableau 3**  
**Dépôt des RAP en 2002, par rapport au calendrier prévu \***

	Calendrier	Secteur	RAP Investissement		RAP Non-investissement	
			Prévus	Reçus	Prévus	Reçus
<b>PNUD</b>	31 mars 02	Le PNUD se concentrera sur les RAP des projets d'investissement achevés en 97, 98, 99 et 00. Pour les projets ne portant pas sur des investissements, un maximum de 30 d'ici déc. 02.	35	22FOA, 7ARS, 1REF		
	30 juin 02		35	2ARS, 34FOA, 3REF		
	30 sept 02		35	42FOA, 1REF		
	31 déc. 02		35			
	<b>Total</b>		<b>140</b>	<b>112</b>	<b>30</b>	<b>0</b>
<b>Statut au 4 octobre 2002.</b>				<b>+7</b>		<b>-30</b>
<b>PNUE</b>	Calendrier	Secteur	RAP Investissement		RAP Non-investissement	
			Prévus	Reçus	Prévus	Reçus
	<b>Total</b>	Assistance technique (15) Formation (3)			18	8TRA, 7TAS
<b>Statut au 4 octobre 2002.</b>					<b>18</b>	<b>15</b>
<b>Statut au 4 octobre 2002.</b>						<b>-3</b>
<b>ONUDI</b>	Calendrier	Secteur	RAP Investissement		RAP Non-investissement	
			Prévus	Reçus	Prévus	Reçus
	Fin décembre 2001*	Réfrigération (7) Mousses (5) Démonstration (6)	12	7 FOA, 3 REF	6	6 DEM
	Mars 2002	Mousses (1)	1	2 FOA, 1 REF, 3 ARS		
	Mai 2002			1 REF		
	Juin 2002	Aérosols (1)	1	2 SOL, 2REF		
	Juillet 2002			2 FOA		
	Août 2002			9 REF		3TAS, 4TRA, 3DEM
	Octobre 2002			1REF, 1SOL, 7FOA, 2FUM		1TRA
	<b>Total</b>	Assistance technique (2)	<b>14</b>	<b>43</b>	<b>8</b>	<b>4 DEM</b>
<b>Statut au 4 octobre 2002.</b>				<b>+29</b>	<b>8</b>	<b>+13</b>
<b>BIRD</b>	Calendrier	Secteur	RAP Investissement		RAP Non-investissement	
			Prévus	Reçus	Prévus	Reçus
	Février	Aérosols (2) Réfrigération MAC (1) Mousses (4)	7	1 ARS 2 REF 2 FOA		
	Avril	Réfrigération MAC(1) Mousses (2) Réfrigération (3)	6			
	Juin	Mousses (3) Réfrigération (6) Plusieurs (1)	9		1	
	Août	Réfrigération (6)	6	2 REF		
	Octobre	Réfrigération (5)	5	4 FOA, 4 REF		1 TAS
<b>Total</b>		<b>33</b>	<b>15</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	
<b>Statut au 4 octobre 2002.</b>				<b>-18</b>	<b>1</b>	<b>0</b>

\*De plus, l'ONUDI a remis 3 rapports d'annulation.

### III. Analyse détaillée des rapports d'achèvement pour les projets d'investissement

#### (a) RAP reçus et exigés

7. En date du 5 octobre 2002, le PNUD avait remis 437 RAP pour 588 projets d'investissement achevés à la fin de 2001 (soit 74,3%); l'ONUDI 222 RAP pour 232 projets (soit 95,6%) ; la Banque mondiale 257 RAP pour 316 projets (soit 81%) ; l'Allemagne et les États-Unis ont remis chacun 1 RAP pour 2 projets (soit 50%) et la France a remis 8 RAP pour 8 projets achevés (soit 100%).

**Tableau 4**  
**RAP reçus et exigés pour des projets d'investissement,**  
**par agence d'exécution, secteur et année**  
**(pour des projets achevés avant la fin de 2001)**

Agence	Secteur	RAP reçus en :						RAP exigés pour des projets achevés :							
		1998	1999	2000	2001	2002	Total	avant 1997	en 1997	en 1998	en 1999	en 2000	en 2001	en 2002	Total
PNUD	Aérosols	1	-	9	4	8	22	-	-	-	-	-	2	1	3
	Mousses	20	33	76	87	98	314	-	1	4	4	5	33	60	107
	Halons	-	-	3	13	-	16	-	-	-	-	-	1	-	1
	Réfrigération	1	22	2	33	5	63	-	-	-	3	8	13	16	40
	Solvants	3	-	-	19	-	22	-	-	-	-	-	-	-	-
	<b>Total</b>	<b>25</b>	<b>55</b>	<b>90</b>	<b>156</b>	<b>111</b>	<b>437</b>	<b>-</b>	<b>1</b>	<b>4</b>	<b>7</b>	<b>13</b>	<b>49</b>	<b>77</b>	<b>151</b>
ONUDI	Aérosols	6	6	10	6	2	30	-	-	1	-	-	-	-	1
	Mousses	6	23	3	19	15	66	-	-	-	1	-	1	1	3
	Fumigènes	-	-	-	-	2	2	-	-	-	-	-	-	1	1
	Halons	1	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-
	Réfrigération	10	27	10	30	17	94	-	-	-	2	1	1	1	5
	Solvants	4	14	5	3	3	29	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>27</b>	<b>70</b>	<b>28</b>	<b>58</b>	<b>39</b>	<b>222</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>10</b>	
Banque Mondiale	Aérosols	4	6	6	-	1	17	-	-	1	-	-	2	-	3
	Mousses	12	31	38	16	10	107	-	-	1	2	4	7	12	26
	Halons	2	1	1	-	-	4	-	-	-	-	-	-	-	-
	Secteurs multiples	-	1	1	-	-	2	-	-	-	-	-	-	-	-
	Autres	-	-	2	-	-	2	-	-	-	-	-	-	-	-
	Agent de transformation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	1
	Production	1	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-
	Réfrigération	13	29	23	24	11	100	-	1	-	10	2	10	5	27
	Solvants	13	6	3	1	-	23	1	-	-	-	-	1	-	2
	Stérilisateurs	-	-	-	1	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>45</b>	<b>74</b>	<b>74</b>	<b>42</b>	<b>22</b>	<b>257</b>	<b>1</b>	<b>-</b>	<b>2</b>	<b>12</b>	<b>6</b>	<b>21</b>	<b>17</b>	<b>59</b>	
Bilatérales	Aérosols	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	1
	Mousses	-	-	3	2	2	7	-	-	-	-	-	-	-	-
	Halons	-	-	1	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-
	Réfrigération	-	1	1	-	-	2	-	-	-	-	1	-	-	1
	<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>1</b>	<b>5</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>9</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>-</b>	<b>2</b>
<b>Grand Total</b>	<b>97</b>	<b>200</b>	<b>197</b>	<b>258</b>	<b>174</b>	<b>926</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>7</b>	<b>22</b>	<b>21</b>	<b>73</b>	<b>97</b>	<b>222</b>	

8. Le plus grand nombre de RAP provenait de projets achevés par le PNUD, notamment dans le secteur des mousses mais le nombre de RAP manquants pour ce secteur reste élevé. Le secteur de la réfrigération arrive en deuxième place mais c'est aussi le secteur qui compte le deuxième plus grand nombre de rapports manquants. Le retard accumulé pour les premiers projets d'investissement achevés avant la fin de 1997 est passé de 4 (l'an dernier) à 2.

9. En date du 5 octobre, les 207 RAP reçus pour cette période de compte rendu provenaient de projets achevés dans 32 pays. Comme l'an dernier, 60% des RAP portent sur des projets mis en œuvre dans 5 pays (Brésil, RP de Chine, Inde, Malaisie et Nigeria).

### (b) Élimination de SAO réalisée

10. L'élimination de SAO par les projets qui ont remis des RAP correspond aux prévisions pour la plupart des projets d'investissement, l'élimination totale rapportée dépasse légèrement le montant prévu (voir tableau 5). Toutefois, l'information contenue dans les RAP est souvent incomplète ou incohérente. De nombreux projets, mis en œuvre par le PNUD notamment, ne fournissent pas les données sur l'unité de production et la consommation de SAO avant et après la conversion. Dans 16 cas sur 207, les RAP et le rapport périodique de 2001 contenaient des données divergentes sur l'élimination des SAO. La situation s'est améliorée; le nombre de cas et le montant des divergences ont nettement diminué par rapport à l'an dernier, en particulier suite aux efforts entrepris à cet effet par la Banque mondiale, en collaboration avec le Secrétariat.

**Tableau 5**  
**Élimination de SAO par des projets qui ont remis leurs RAP**

Agence	Nombre de projets	RAP		Rapport périodique 2001	
		PAO à éliminer	PAO éliminés	PAO à éliminer	PAO éliminés
France	2	47,5	50	48	19,5
BIRD	22	765	764	704	702
PNUD	140	3 967	3 972	3 967	3 949
ONUDI	43	2 908	2 908	2 889	2 889*
<b>Total</b>	<b>207</b>	<b>7 687,5</b>	<b>7 694</b>	<b>7 608</b>	<b>7 560</b>

\*Excluant ALG/ARS/28/INV/41 où le projet est en cours selon le rapport périodique.

### (c) Retards dans la mise en œuvre

11. Les retards dans la mise en œuvre des projets continuent de varier beaucoup selon les RAP. Sur 207 projets, 82 ont été achevés avant la date prévue, 27 à la date prévue et 97 avec des retards allant d'un à 59 mois. Dans 41 projets sur 206 (soit 20%) les retards dépassaient un an, comparé à 85 sur 234 projets (soit 36%) achevés l'an dernier. Les retards ne sont pas reliés à des secteurs ou des agences spécifiques. Ils restent supérieurs à la moyenne pour les gros projets. Dans 48 RAP, les dates d'achèvement mentionnées différaient de celles indiquées dans les rapports périodiques pour 2001, entraînant aussi des différences dans les retards. Pour 14 de ces projets, mis en œuvre par l'ONUDI, les dates d'achèvement prévues différaient seulement d'un mois par rapport aux dates indiquées dans les RAP et dans l'Inventaire, ce qui dénote probablement des définitions différentes de la date de commencement du projet. La moyenne des retards dans les projets achevés en 2001 a diminué par rapport aux années précédentes (voir tableau 6), ce qui reflète une évolution généralisée vers une durée standard de 36 mois qui, dans bien des cas, permet de terminer les projets avant la date d'achèvement escomptée.

**Tableau 6**  
**Retards dans la mise en oeuvre**  
**(Chiffres de l'année dernière entre parenthèses, à titre de comparaison)**

Agence	Nombre de projets	Retards moyens selon les RAP (mois)	Retards moyens selon les rapports périodiques (mois)	Durée moy. selon les RAP	Durée moy. selon les rapports périodiques
France	2	5,07	24,13	27,93	42,90
BIRD	22	3,77	-1,65	32,99	30,92
PNUD	140	3,30	0,06	30,06	21,60
ONUDI	43	4,46	6,40	28,36	28,13
<b>Total</b>	<b>207 (234)</b>	<b>3,61 (9,8)</b>	<b>1,41 (9,56)</b>	<b>30,00</b>	<b>29,95</b>

**(d) Exhaustivité et qualité des informations contenues dans les RAP**

12. Les RAP sont de plus en plus exhaustifs même si les progrès ne sont pas uniformes. Des éléments-clés sont absents moins souvent que dans la période précédente et, en règle générale, le nouveau format livre davantage d'informations. Des problèmes persistent notamment pour les informations sur les surcoûts d'exploitation, la destruction des équipements et la consommation annuelle de SAO et de produits de substitution. Bien souvent, les données de consommation sont fournies uniquement pour l'année de référence et ne reflètent pas le processus de transition vers des produits de substitution (notamment dans les RAP du PNUD).

13. Dans certains cas, les RAP semblent avoir été rédigés précipitamment pour respecter l'échéance et ne donnent pas un aperçu suffisant sur l'historique du projet, les problèmes rencontrés et leurs solutions et les leçons tirées du processus. Les RAP sur des projets similaires sont souvent préparés avec une utilisation massive des fonctions copier coller. Seule une minorité de RAP contiennent une analyse substantielle et un portrait complet, détaillé et cohérent du projet (par exemple, certains RAP transmis récemment par la Banque mondiale).

**Tableau 7**  
**Informations fournies dans les RAP de projets d'investissement reçus durant cette période de compte rendu**

	Fournies		Non fournies		Incomplètes		"Ne s'applique pas"*	
	Nombre de projets	Pourcentage %	Nombre de projets	Pourcentage %	Nombre de projets	Pourcentage %	Nombre de projets	Pourcentage %
Liste de consommation annuelle de SAO et de produits de substitution	102	50%	1	0%	103	50%	1	0%
Liste des biens d'équipement	198	96%	0	0%	9	4%	0	0%
Détails sur les coûts d'exploitation	121	58%	12	6%	46	22%	28	14%
Liste des équipements détruits	159	77%	9	4%	17	8%	22	11%

\*Selon les indications des agences d'exécution

14. Les surcoûts d'exploitation réels ont dépassé les dépenses prévues et les fonds décaissés (voir tableau 8). La Banque mondiale et le PNUD ont indiqué des dépassements de 32% et 12% mais pour l'ONUDI le dépassement était minime. Ces différences sont reliées, en grande partie, au financement de contrepartie mentionné. Les autres différences peuvent s'expliquer par des erreurs techniques dans les comptes rendus et doivent être clarifiées. Seulement 121 des 207 RAP reçus (soit 58%) ont fourni des informations sur les coûts d'exploitation, notamment les prix des SAO et des produits de substitution. Douze RAP (soit 6%) ne contenaient pas de tels détails, 46 (soit 22%) ont fourni des données incomplètes et 28 RAP (soit 14%) ont donné la réponse "Ne s'applique pas".

**Tableau 8**  
**Surcoûts d'exploitation**

Agence	Nombre de projets	Coûts d'exploitation approuvés (\$US )	Coûts d'exploitation réels communiqués dans les RAP (\$US)
France	2	-38 200	-24 200
BIRD	22	1 349 400	1 778 428
PNUD	140	3 537 970	3 955 899
ONUDI*	43	3 211 907	3 219 415
<b>Total</b>	<b>207</b>	<b>5 843 370</b>	<b>7 607 491</b>

15. En plus des montants totaux des surcoûts d'exploitation décaissés, les rapports fournissent généralement des informations sur les prix des SAO et des produits de substitution utilisés. Des calculs plus détaillés sur les surcoûts ou les économies réels d'exploitation sont inclus dans les cas exceptionnels seulement. Cette situation reflète l'entente conclue entre l'Administrateur principal, chargé de la surveillance, de l'évaluation et des finances, et les agences d'exécution pour fournir des informations complètes sur les surcoûts/économies réels d'exploitation (tableau 5.4 du RAP) uniquement si elles sont requises pour les évaluations.

16. Le PNUD a constaté que dans bien des cas, à cause de la réduction de la subvention, les entreprises utilisent les surcoûts d'exploitation pour payer la différence entre le coût réel des équipements et le budget réduit. De plus, au moment de l'achèvement du projet, en principe, plusieurs mois après l'installation et la mise en marche des équipements lorsque les entreprises ne sont pas encore tout à fait adaptées aux nouvelles procédures de production, les données obtenues sur les coûts d'exploitation ne sont pas encore pleinement fiables ni représentatives de la production normale.

17. La destruction ou l'élimination des équipements doit être mentionnée dans les RAP des projets d'investissement. Sur 207 RAP reçus, 159 (soit 77%) ont fourni l'information, 17 (soit 8%) ont fourni des données incomplètes, 9 (soit 4%) n'ont donné aucune information et 22 (soit 11%) ont répondu "Ne s'applique pas" (voir tableau 7). La performance et les comptes rendus concernant la destruction des équipements se sont améliorés par rapport à l'an dernier mais ne sont pas encore pleinement satisfaisants. Les informations absentes ou incomplètes concernent surtout la description précise des équipements, les dates d'élimination et le nom de la personne qui a effectué ou certifié la destruction.

#### (e) **Évaluation générale et classement**

18. Pour cette période de compte rendu, les agences d'exécution ont remis des RAP dans le nouveau format, à l'exception de la France qui a remis un RAP dans l'ancien format. Le nouveau système d'évaluation global a donc été utilisé dans 206 RAP. L'évaluation était très satisfaisante pour 63% des RAP, satisfaisante pour 33,5% et moins satisfaisante pour 2,5%; une évaluation générale apparemment plus positive, comme le confirment les évaluations des projets de mousses, de compresseurs, de solvants et d'aérosols (voir tableau 9).

**Tableau 9**  
**Nouvelle évaluation générale de la mise en œuvre des projets par les agences**  
**d'après les RAP présentés dans le nouveau format**

Nouvelle évaluation	France	PNUD	ONUDI	Banque mondiale	Total	% du total
Très satisfaisante		94	28	8	130	63%
Satisfaisante	1	45	12	11	69	33.5%
Moins satisfaisante		1	1	3	5	2.5%
N/A			2		2	1%
<b>Total*</b>	<b>1</b>	<b>140</b>	<b>43</b>	<b>22</b>	<b>206</b>	<b>100%</b>

\*Excluant un RAP remis par la France dans l'ancien format pour lequel l'évaluation générale était satisfaisante, tel que prévu.

#### IV. Rapports d'achèvement des projets ne portant pas sur des investissements

19. Le plus grand nombre de RAP reçus et exigés portait sur des projets d'assistance technique, mis en œuvre surtout par le PNUD et le PNUE. Le retard accumulé dans les RAP pour les projets de formation, mis en œuvre pour la plupart par le PNUE, a été éliminé tandis que pour la formation bilatérale, il reste 13 RAP manquants et 12 pour les projets d'assistance technique dont certains sont achevés depuis plusieurs années.

**Tableau 10**  
**Rapports d'achèvement de projet reçus et manquants pour des projets ne portant pas sur des investissements (projets achevés avant la fin de 2001)**

_Agence	Secteur	Voir RAP reçus jusqu'à présent pour						RAP manquants pour des projets achevés							
		1998	1999	2000	2001	2002	Total	avant 1997	en 1997	en 1998	en 1999	en 2000	en 2001	en 2002	Total
<b>PNUD</b>	Démonstration	-	-	5	-	-	5	-	-	-	-	1	2	4	7
	Assistance technique*	-	6	38	18	-	62	-	2	-	5	7	3	10	27
	Formation	-	18	6	-	-	24	-	-	-	-	-	-	-	-
	<b>Total</b>	-	<b>24</b>	<b>49</b>	<b>18</b>	-	<b>91</b>	-	<b>2</b>	-	<b>5</b>	<b>8</b>	<b>5</b>	<b>14</b>	<b>34</b>
<b>PNUE</b>	Assistance technique	1	61	3	18	7	90	-	-	-	-	-	3	12	15
	Formation	8	34	1	2	3	48	-	-	-	-	3	-	9	12
	<b>Total</b>	<b>9</b>	<b>95</b>	<b>4</b>	<b>20</b>	<b>10</b>	<b>138</b>	-	-	-	-	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>21</b>	<b>27</b>
<b>ONUDI</b>	Démonstration	-	-	-	6	5	11	-	-	-	-	-	-	2	2
	Assistance technique	-	6	8	-	2	16	-	-	1	-	1	-	1	3
	Formation	-	1	1	-	1	3	-	-	-	-	-	-	-	-
	<b>Total</b>	-	<b>7</b>	<b>9</b>	<b>6</b>	<b>8</b>	<b>30</b>	-	-	<b>1</b>	-	<b>1</b>	-	<b>3</b>	<b>5</b>
<b>Banque mondiale</b>	Démonstration	1	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-
	Assistance technique	4	5	6	-	1	16	1	-	-	1	-	1	-	3
	Formation	-	3	-	-	-	3	-	-	-	-	-	-	-	-
	<b>Total</b>	<b>5</b>	<b>8</b>	<b>6</b>	-	<b>1</b>	<b>20</b>	<b>1</b>	-	-	<b>1</b>	-	<b>1</b>	-	<b>3</b>
<b>Bilatérales</b>	Démonstration	5	5	12	-	0	22	-	-	-	1	1	4	-	6
	Assistance technique	-	-	13	1	1	15	4	-	1	-	1	2	4	12
	Formation	1	3	19	1	3	31	5	0	1	1	1	4	1	13
	<b>Total</b>	<b>6</b>	<b>8</b>	<b>44</b>	<b>2</b>	<b>6</b>	<b>66</b>	<b>9</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>4</b>	<b>11</b>	<b>8</b>	<b>37</b>
<b>Grand Total</b>	<b>20</b>	<b>142</b>	<b>112</b>	<b>46</b>	<b>27</b>	<b>347</b>	<b>10</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>8</b>	<b>15</b>	<b>19</b>	<b>43</b>	<b>100</b>	

20. Selon la décision 29/4, les programmes de pays, les préparations de projets et les activités récurrentes du PNUE, incluant le réseautage, n'ont pas à fournir de RAP. Selon la même décision, les projets de renforcement des institutions font désormais l'objet d'un rapport avec les demandes de prolongation et ces rapports sont comptabilisés comme des RAP. (voir tableau 11).

**Tableau 11**  
**Sommaire des projets de renforcement des institutions**

Agence	Projets achevés avant fin décembre 2001*	RAP reçus pour des projets achevés avant fin décembre 2001*	Rapports finals reçus avec demandes de prolongation
France	1	1	0
BIRD	10	7	3
PNUD	45	1	44
PNUE	52	10	42
ONUDI	4	2	2
USA	1	0	1
<b>Total</b>	<b>113</b>	<b>21</b>	<b>92</b>

\*Achévé, au sens d'avoir terminé une phase.

21. Les nouveaux formats des rapports finals et des demandes de prolongation des projets de renforcement des institutions sont utilisés depuis leur approbation à la 32<sup>ème</sup> réunion du Comité exécutif. De manière générale, les rapports finals fournissent des informations beaucoup plus complètes et plus claires sur les résultats obtenus durant la phase de mise en œuvre précédente et associent ces résultats aux tâches décrites dans les plans d'action pour l'année suivante.

22. Le total des dépenses réelles pour tous les projets achevés ne portant pas sur des investissements qui ont remis leurs RAP représente 95,8% des dépenses prévues, ce qui indique de légères économies générales (voir tableau 12).

**Tableau 12**  
**Budgets et retards indiqués dans les RAP pour des projets ne portant pas sur des investissements**

Agence	Nombre de projets	Fonds approuvés (\$US)	Fonds réels (\$US)	Retards moyens (mois)
Bilatérales	8	387 410	379 578	17,55
PNUD	8	2 118 900	1 946 326	36,39
PNUE	15	952 900	952 900	21,31
ONUDI	21	5 766 994	5 558 672	5,20
Banque mondiale	1	100 000	100 000	28,40
<b>Total</b>	<b>53</b>	<b>9 326 204</b>	<b>8 937 476</b>	<b>16,75</b>

23. Les retards dans la mise en œuvre des projets continuent de varier beaucoup. Sur 53 projets ne portant pas sur des investissements, 9 étaient achevés avant la date prévue, un à la date prévue et 42 avec des retards d'un à 74 mois. Pour 25 projets, les retards dépassaient un an. Aucune tendance particulière ne se dégage des retards qui permettrait de les relier à des types de projets ou à des agences. Le retard moyen pour les projets ne portant pas sur des investissements est de 16,75 mois par rapport à la date d'achèvement prévue, soit une augmentation par rapport à 2000 et 1999 quand la moyenne des retards était respectivement de 15,21 et 8,72 mois.

24. Tous les RAP mentionnaient une évaluation générale. Pour 22% des projets, l'évaluation était très satisfaisante, satisfaisante et tel que prévu pour 27% et pour 24% satisfaisante quoique pas comme prévu et insatisfaisante et moins que prévu dans un cas (voir tableau 13). Seules les évaluations sur place permettent de vérifier la validité de ces évaluations.

**Tableau 13**

**Évaluation générale des projets ne portant pas sur des investissements, par agence**

Évaluation	PNUD	PNUE	ONUDI <sup>(1)</sup>	Banque mondiale	Bilatérales	Total	% du total
Très satisfaisante, plus que prévu		6	2	1	2	11	22%
Satisfaisante, tel que prévu		8	3		3	14	27%
Satisfaisante quoique pas comme prévu	7	1	1		3	12	24%
Insatisfaisante, moins que prévu	1					1	2%
Inacceptable						0	0%
Ne s'applique pas <sup>(2)</sup>			13			13	25%
<b>Total</b>	<b>8</b>	<b>15</b>	<b>19</b>	<b>1</b>	<b>8</b>	<b>51</b>	<b>100%</b>

<sup>(1)</sup> De plus, l'ONUDI a remis deux RAP pour des PGF en utilisant le nouveau format de RAP pour des projets R&R; les classements sont très satisfaisant et satisfaisant.

<sup>(2)</sup> Pour des projets de démonstration sur le bromure de méthyle.

## V. Calendrier de dépôt des RAP en 2003

25. Comme les années précédentes, les agences d'exécution ont déposé des calendriers pour le dépôt des RAP exigés. Le tableau 14 indique les RAP exigés pour des projets achevés en date du 31 décembre 2001 et tient compte du nombre de RAP manquants au 5 octobre 2002. En outre, les agences d'exécution déposeront des RAP en 2003 pour des projets achevés avant le 30 juin 2002.

**Tableau 14**

**Calendrier de dépôt des RAP manquants en 2003**  
**(RAP exigés au 12 octobre 2002 indiqués entre parenthèses)**

	Calendrier	Secteur	RAP Investissement	RAP Non-investissement
	<b>PNUD*</b>	31 mars 03		35
30 juin 03			35	
30 sept 03			35	
31 déc. 03			35	
<b>Total</b>			<b>140</b>	<b>4</b>
<b>Total des RAP exigés au 5 octobre 2002</b>			<b>151</b>	<b>34</b>
	Calendrier	Secteur	RAP Investissement	RAP Non-investissement
				24
<b>PNUE**</b>	<b>Total</b>			24
<b>Total des RAP exigés au 5 octobre 2002</b>			<b>N/A</b>	<b>24</b>
	Calendrier	Secteur	RAP Investissement	RAP Non-investissement
	Février	Réfrigération (2) Mousses (1)	3	
<b>ONUDI***</b>	Mars	Mousses (1)	1	
	Juin	Réfrigération (3) Mousses (1)	4	
	<b>Total</b>		<b>8</b>	
<b>Total des RAP exigés au 5 octobre 2002</b>			<b>10</b>	<b>5</b>
	Calendrier	Secteur	RAP Investissement	RAP Non-investissement
	Février	Réfrigération (2) Mousses (3)	5	
<b>BIRD****</b>	Juin	Aérosols (2) Mousses (3) Réfrigération (3) Solvants (1)	9	
	Août	Mousses (4) Réfrigération (6)	10	
	Octobre	Réfrigération (3) Mousses (2)	5	
	Novembre	Réfrigération (5) Mousses (4)	9	
	<b>Total</b>		<b>38</b>	
<b>Total des RAP dus en date du 5 octobre 2002</b>			<b>60</b>	<b>3</b>

\* Le PNUD déposera aussi les 28 RAP restants pour des projets d'investissement et 30 RAP pour des projets ne portant pas sur des investissements dont le dépôt est prévu d'ici la fin 2002, plus des RAP additionnels pour des projets ne portant pas sur des investissements achevés au cours du premier semestre de 2002.

\*\* Le PNUE essaiera de se conformer à la règle de 6 mois après l'achèvement, ce qui veut dire qu'il déposerait en plus un nombre substantiel de RAP pour des projets achevés en 2002 et au cours du premier semestre de 2003.

\*\*\* L'ONUDI déposera 2 autres RAP (pour un projet d'aérosols et un projet de fumigènes) en novembre 2002.

\*\*\*\* La BIRD a indiqué le nombre de RAP qu'elle prévoit déposer en 2003 pour des projets achevés à la fin décembre 2001, plus les RAP qui seront déposés avant la fin de 2002 (25 attendus). De plus, la Banque déposera en 2003 des RAP pour des projets achevés en 2002 et jusqu'au 30 juin 2003.

26. Le Canada a fait part de son intention de déposer les RAP exigés d'ici novembre 2002; les autres agences bilatérales n'ont pas répondu à la demande de fournir un calendrier pour le dépôt de leurs RAP manquants.

## **VI. Réponses des agences d'exécution à la décision 35/8**

### **(a) Mesures prises pour améliorer la communication par les entreprises bénéficiaires, des données requises pour les RAP**

27. La décision 35/8(b) partie (i) demandait aux agences d'exécution de faire rapport à la 38<sup>ème</sup> réunion du Comité exécutif sur les mesures prises pour améliorer la transmission par les entreprises bénéficiaires des données requises pour les RAP et plus particulièrement, sur leur expérience d'application d'une retenue partielle des fonds de projets jusqu'à la remise de ces données et de la preuve de destruction des équipements, conformément à la Décision 32/18. Les trois agences concernées (PNUD, ONUDI et la Banque mondiale) ont répondu.

28. Les intermédiaires financiers de la Banque retiennent régulièrement une partie des surcoûts d'exploitation ou une faible portion du financement résiduel de l'investissement initial (s'il n'y a pas eu de surcoûts d'exploitation approuvés) jusqu'à réception des données disponibles pour préparer un RAP satisfaisant, avec des détails sur l'élimination des équipements de référence, et des reçus concernant l'achat du matériel d'exploitation. Ces exigences sont énoncées clairement durant la préparation et l'évaluation du projet et deviennent contraignantes à la signature de l'accord de subvention partiel entre l'intermédiaire financier et le bénéficiaire. Cependant, ces clauses ne figurent pas dans les accords de subvention partiels préparés et signés avant les décisions du Comité exécutif sur l'élimination des équipements, ni dans les RAP des plus anciens projets. La plupart des entreprises procèdent à l'élimination des équipements et fournissent les données requises même si les premiers accords de subvention partiels ne contenaient pas ces exigences. Il y a toutefois quelques cas où les entreprises ont refusé de détruire les équipements ou n'ont pas fourni les chiffres de consommation et de production requis pour les RAP. La Banque a ajouté que dans certains pays il est délicat de demander des chiffres de consommation et de production, surtout pour des raisons fiscales. Certaines entreprises préféreront fournir des chiffres de production inexacts (inférieurs) ou aucune donnée.

29. L'ONUDI a indiqué que pour tout projet comportant des surcoûts, 50% des fonds sont retenus jusqu'à réception des données pertinentes et validation de la destruction des équipements. Cependant, l'expérience de l'ONUDI avec les entreprises, pour la préparation des RAP, reste insatisfaisante. Par conséquent, les RAP sont préparés par le personnel ou les consultants de l'ONUDI. Il en est de même pour le PNUD.

30. Le PNUD a mentionné l'adoption des pratiques suivantes :

- a) Les données requises pour le RAP sont obtenues durant les procédures d'achèvement de projet, au moment du protocole de prise en charge.
- b) Le personnel responsable de la préparation du RAP doit s'assurer que toutes les données requises sont incluses dans le RAP.
- c) Le personnel qui examine le RAP avant son dépôt, effectue une autre révision pour s'assurer de l'exhaustivité du RAP.

31. En Chine, le PNUD a déjà établi que les versements des surcoûts d'exploitation seront effectués uniquement après réception des données requises pour le RAP et de la preuve de destruction des équipements de référence. En outre, puisque les experts du PNUD et du Bureau des services d'appui aux projets ont reçu instruction de recueillir toutes les données et informations requises sur la destruction des équipements au moment du protocole de prise en charge, la retenue des fonds des projets pourrait ne pas s'avérer nécessaire sauf dans les cas où les Gouvernements prennent la responsabilité de vérifier la destruction des équipements. Cependant, dans de nombreux projets, la majeure partie des fonds a déjà été utilisée pour acheter des équipements ou effectuer des travaux sur place et il ne reste pratiquement plus de fonds à retenir lorsque le projet arrive au stade de l'achèvement et que les données nécessaires sont requises. Le PNUD dispose alors d'une faible marge de manœuvre pour exiger des entreprises la remise des informations nécessaires.

32. L'expérience des missions d'évaluation confirme que les données de production sont des informations sensibles pour certaines entreprises et que les plus petites ont souvent de la difficulté à établir des projets de rapport bien structurés. Cependant, un consultant peut évaluer les données de production récentes et courantes lors des procédures de prise en charge qui constituent aussi le meilleur moment pour recueillir les autres informations nécessaires pour le RAP. Même si les entreprises mettent parfois beaucoup de temps à répondre, en règle générale, elles coopèrent, notamment lorsque les exigences d'information ont été définies dès la préparation du projet et intégrées dans le document de projet.

**(b) Listes des équipements à détruire, utilisant des SAO**

33. La décision 22/38, prise par le Comité exécutif en juin 1997, demandait aux agences d'exécution d'inclure systématiquement dans les documents de projets et dans les RAP, les listes d'équipements à détruire, utilisant des SAO. Il s'est souvent avéré difficile lors des évaluations ultérieures d'établir un lien précis entre les listes des documents de projet et celles des RAP et il a donc été proposé d'utiliser les numéros de modèle et de série et tout autre mode d'identification. Cette proposition a été adoptée par le Comité exécutif dans sa décision 35/10(c).

34. Le PNUD, l'ONUDI et la Banque mondiale ont indiqué qu'elles se conforment à ces décisions. Le PNUD a ajouté que lorsque les Gouvernements décidaient de reprendre la responsabilité de vérifier la destruction des équipements, il pouvait s'écouler plusieurs mois (et parfois plusieurs années) avant qu'il ne reçoive ces informations. Dans ces cas-là, le PNUD a suggéré d'indiquer dans le RAP "en attente de l'attestation du Gouvernement concernant la destruction des équipements".

35. Certes, la destruction des équipements à base de SAO est devenue une pratique plus fréquente et les listes fournies dans les RAP sont plus détaillées et plus complètes depuis ces dernières années, mais la pratique ne s'est pas encore généralisée comme le démontre, par exemple, de nombreux projets d'aérosols décrits dans le rapport d'évaluation, présenté à cette réunion (document 38/05). Les lignes directrices sur la destruction des équipements que le Secrétariat devait préparer en coopération avec les agences d'exécution, suite à la décision 30/6, sont encore à l'état d'ébauche, ce qui permet à certaines entreprises de retarder la destruction des équipements à base de SAO sous prétexte d'un manque d'instructions claires.

**(c) Améliorer la cohérence des données des RAP et des rapports périodiques**

36. Les personnels de la Banque mondiale et du Secrétariat se sont rencontrés à Montréal en juillet 2002 pour discuter en détail des incohérences entre les données des rapports périodiques de la Banque et celles de l'Inventaire du Secrétariat. De nombreux problèmes ont été résolus et les écarts qui subsistent concernent surtout les premiers projets et feront l'objet d'un suivi. Il reste à résoudre les incohérences entre les rapports périodiques de la Banque et les RAP. Dans les semaines à venir, la Banque prévoit fournir des informations qui préciseront quelles sont les données exactes dans les projets où les données des RAP ne correspondaient pas à celles du rapport périodique.

37. L'ONUDI a corrigé un certain nombre de RAP, après réception des indications et des clarifications pertinentes du Secrétariat.

38. Le PNUD est en train de réexaminer plusieurs catégories de différences entre les données indiquées dans les RAP et dans son rapport périodique annuel et a promis de redoubler d'efforts pour vérifier la concordance des données avant le dépôt de futurs RAP.

**(d) Données financières finales dans les RAP**

39. En dépit des discussions de l'Administrateur principal, chargé de la surveillance, de l'évaluation et des finances avec les agences d'exécution à la fin de 2001, aucun progrès n'a été réalisé dans la mise à jour des RAP, une fois que les données financières finales sont connues, après la clôture des comptes des projets. Tandis que la Banque mondiale s'est déclarée en mesure d'envoyer ces chiffres dans un tableau récapitulatif de tous les projets, l'ONUDI et le PNUD ont indiqué qu'une telle mise à jour des RAP exigerait beaucoup de temps de son personnel professionnel limité car les postes budgétaires utilisés par leurs services financiers ne correspondent pas exactement aux catégories de dépenses des RAP.

**VII. Conclusion**

40. A côté de certaines améliorations dans la quantité et la qualité des RAP reçus, des omissions importantes persistent, notamment pour les données sur la consommation de SAO avant et après la conversion. Les agences d'exécution ont confirmé les difficultés qu'elles rencontrent pour obtenir des données exactes auprès des entreprises dans des délais raisonnables même lorsqu'elles retiennent une partie du financement. Néanmoins, pour l'instant, aucune autre décision ne semble requise du Comité exécutif, en dehors des ajustements mentionnés. Il appartient aux agences d'exécution, aux entreprises bénéficiaires et aux unités de l'ozone de se conformer pleinement aux décisions et de poursuivre leurs efforts pour fournir des rapports de grande qualité dans les délais prévus.

## **VIII. Recommandations**

41. Le Comité exécutif pourrait :

- a) Prendre note du calendrier de dépôt des rapports d'achèvement de projet (RAP) exigés en 2003.
- b) Demander aux agences d'exécution, en collaboration avec le Secrétariat du Fonds multilatéral, d'établir une pleine cohérence entre les données des RAP, de l'Inventaire et des rapports périodiques annuels, d'ici la fin mars 2003.
- c) Demander aux agences d'exécution de fournir les données financières finales sur les dépenses réelles des projets dont les comptes sont clos, exigées par l'Administrateur principal, chargé de la surveillance, de l'évaluation et des finances, uniquement pour les projets qui seront évalués au lieu de fournir une mise à jour pour tous les RAP.